

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2019 sous le numéro de dépôt 1126

24 JAN. 2019

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018**

N° 1126
RCS N 06 B1050

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un décembre,
A dix heures,

La société REALITES, société anonyme au capital de 16.927.999,79 euros, dont le siège social est sis 103 Route de Vannes - Immeuble LE CAIRN - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623, représentée par Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, Président Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique de la société REALITES PROMOTION, a pris les décisions suivantes :

- ✓ Désignation de Madame Valérie FAUVEL en qualité de Directrice Générale Déléguée de la Société pour la région Ile de France.
- ✓ Désignation de Monsieur Éric PISTRE en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour la région Ile de France.
- ✓ Questions diverses ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de désigner, à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée indéterminée en qualité de Directrice Générale Déléguée de la Société pour la région ILE DE FRANCE :

Madame Valérie FAUVEL
Née le 03mai 1969 à PARIS (12^{ème})
Domiciliée 152 Rue de la Convention, 75015 PARIS
De nationalité Française

Madame Valérie FAUVEL exercera ses fonctions de Directrice Générale Déléguée région ILE DE FRANCE conformément aux dispositions légales et statutaires, notamment conformément à l'article 17.2 des statuts.

Il est ici précisé que Madame Valérie FAUVEL dispose des pouvoirs pour représenter la société sur la région qui lui est dédiée savoir l'Ile de France (départements de Paris, Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise), et la Normandie.

L'associé Unique précise par ailleurs que les fonctions de Directrice Générale Déléguée restent encadrées par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. Madame Valérie FAUVEL

prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de REALITES PROMOTION.

Par ailleurs, au titre de son mandat, la Directrice Générale Déléguée aura les pouvoirs qui lui sont octroyés par les statuts de la Société et plus particulièrement par l'article 17-2 desdits statuts dans la limite du respect des procédures de l'entreprise et des décisions prises par l'actionnaire unique et le Président de REALITES PROMOTION.

L'associé unique prend acte du fait que Madame Valérie FAUVEL a d'ores et déjà déclaré qu'elle accepterait les fonctions de Directrice Générale Déléguée Région ILE DE FRANCE qui viendraient à lui être conférées, et qu'elle remplissait toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de désigner, à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée indéterminée en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour la région ILE DE FRANCE :

Monsieur Éric PISTRE
Né le 21 février 1970 à PERIGUEUX
Domicilié 59 Avenue de Bordeaux, 93220 GAGNY
De nationalité Française

Monsieur Éric PISTRE exercera ses fonctions de Directeur Général Délégué région ILE DE FRANCE conformément aux dispositions légales et statutaires, notamment conformément à l'article 17.2 des statuts.

Il est ici précisé que Monsieur Éric PISTRE dispose des pouvoirs pour représenter la société sur la région qui lui est dédiée, savoir l'Île de France (départements de Paris, Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise), et la Normandie.

L'associé Unique précise par ailleurs que les fonctions de Directeur Général Délégué restent encadrées par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. Monsieur Éric PISTRE prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de REALITES PROMOTION.

Par ailleurs, au titre de son mandat, le Directeur Général Délégué aura les pouvoirs qui lui sont octroyés par les statuts de la Société et plus particulièrement par l'article 17-2 desdits statuts dans la limite du respect des procédures de l'entreprise et des décisions prises par l'actionnaire unique et le Président de REALITES PROMOTION.

L'associé unique prend acte du fait que Monsieur Éric PISTRE a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait les fonctions Directeur Général Délégué Région ILE DE FRANCE qui viendraient à lui être conférées, et qu'il remplissait toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

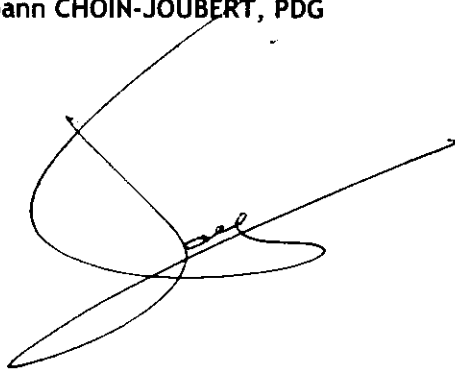
TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société REALITES

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, PDG

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Y' followed by 'COIN-JOUBERT' in a cursive script.